

AVIS DU SERVICE TERRITORIAL DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE PARIS  
(STAP)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le jeudi 19 mars 2015

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Île-de-France

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Paris

Le Chef du S.T.A.P. de Paris  
Architecte et Urbaniste en Chef de l'Etat  
Architecte des bâtiments de France

à

Tél : 01 56 06 51.20  
Courriel : serge.brentrup@culture.gouv.fr


Réf : V/Réf : 75 2014 0346 DLE 15138 du 26 février 2015  
Objet : Dossier d'autorisation construction des Tours DUO dans le  
13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Etude d'impact.

Protection  
:

PREFET DE PARIS  
Madame la Chef de la cellule Paris-Proche Couronne  
DRIEE Île-de-France  
Police de l'eau  
10 rue Crillon  
75194 PARIS CEDEX 04

Après examen du dossier d'études d'impact relatif à la construction citée en objet et au titre des articles L.214.1 et suivants du code de l'environnement et conformément à l'article R. 214.7 du même code, j'émet un avis favorable au projet présenté.

Le Chef du S.T.A.P. de Paris

  
Serge Brentrup